



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Val-d'Oise

Question écrite n° 36057

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés d'organisation des enseignements scolaires dans le Val-de-d'Oise. Elle lui demande de bien vouloir lors de la préparation de la rentrée 1988 porter l'attention la plus concrète sur les besoins de ce département, dont la démographie est en augmentation constante, dont le corps enseignant est particulièrement jeune et féminin, et dont les besoins en formation initiale et continue sont encore très importants.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés que connaît depuis quelques années le département du Val-d'Oise, dues essentiellement aux évolutions d'effectifs en ville nouvelle, ont toujours été prises en compte et cette année encore cent quinze postes d'instituteur ont été créés dans le premier degré pour assurer la rentrée. Dans le courant du premier trimestre quatre postes de plus ont été attribués à l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation, quelques ouvertures s'étant révélées nécessaires à Vaureal et à Jouy-le-Moutier. A la rentrée de janvier, l'inspecteur d'académie a procédé, sur les moyens du département, à dix autres ouvertures dont six toujours dans le secteur de la ville nouvelle. Par ailleurs, des crédits exceptionnels ont été délégués aux autorités académiques afin de renforcer des maintenant le dispositif de remplacement des maîtres absents et cela jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Ils permettront le recrutement de personnels supplémentaires qui pourront être candidats inscrits sur listes complémentaires des concours d'entrée dans les écoles normales. Enfin, en ce qui concerne la rentrée de 1988, la situation sera examinée en temps voulu, avec la meilleure attention. En tout état de cause, il appartient au recteur d'effectuer la répartition des moyens qui lui sont attribués en tenant compte des impératifs de chaque département. Dans le domaine des emplois du second degré, 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement ainsi que 7 000 heures supplémentaires sont créés au budget initial, pour 1988, auxquels s'ajoutent 25 000 autres heures supplémentaires autorisées à titre exceptionnel pour la prochaine rentrée scolaire afin de faire face à la montée croissante d'effectifs d'élèves dans les lycées, signe de l'élévation indispensable du niveau de formation. Ces mesures traduisent le caractère prioritaire que le Gouvernement attache à l'action éducative et à la formation des jeunes (la progression du budget de l'éducation nationale pour 1988 - section scolaire - connaît une progression de crédits double de celle du budget de l'Etat dans son ensemble). L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : l'un consistant à attribuer aux académies des dotations globalisées pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (collèges, lycées, lycées professionnels), et qui doivent faire l'objet d'une mise en place déconcentrée dans les académies ; l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des académies pour répondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et post-baccalauréat. L'académie de Versailles a ainsi bénéficié, au titre de la répartition globalisée, de 8 000 heures d'enseignement équivalant à 241 emplois et 4 144 heures supplémentaires années et au titre de la distribution contractuelle de 8 emplois de professeur certifié d'arts plastiques, 72 équivalents-emplois pour le développement des filières scientifiques, et 10 emplois pour les classes post-baccalauréat. Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs

d'academie, pour les colleges, qu'il appartient maintenant de repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura prealablement affectees a l'ensemble des lycees et a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. S'agissant precisement de la preparation de la rentree scolaire 1988 dans les etablissements secondaires du Val-d'Oise, Mme Lecuir est donc invitee a prendre directement l'attache du recteur de l'academie de Versailles, seul en mesure d'indiquer la facon dont il apprecie la situation des lycees et colleges du Val-d'Oise au regard de l'ensemble des etablissements de son academie, et les consequences qu'il en tire pour la repartition des moyens d'enseignement.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36057

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 1988, page 414

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1023